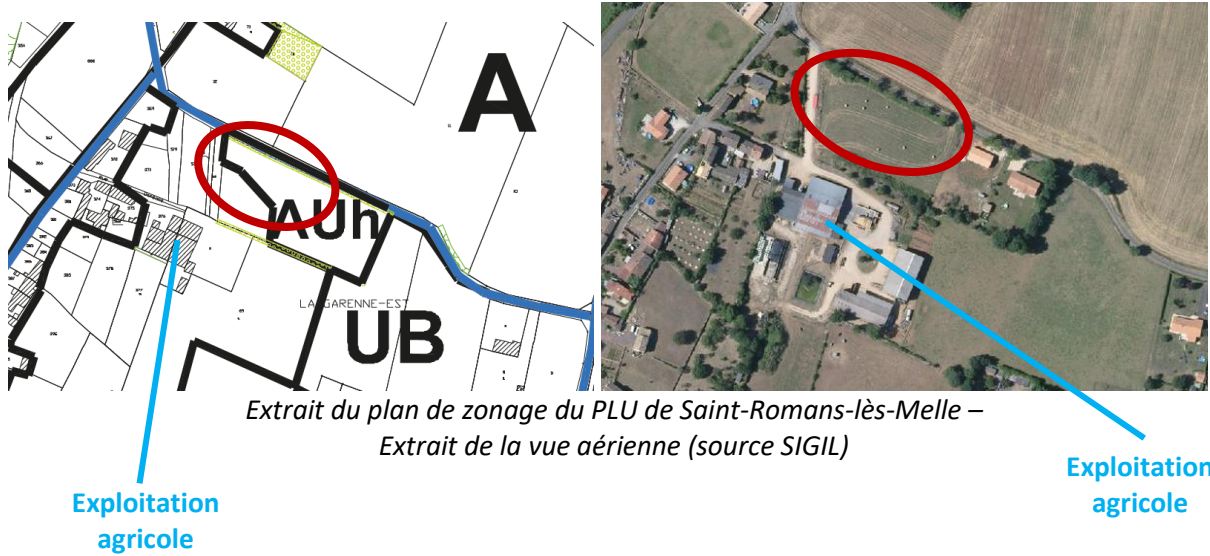
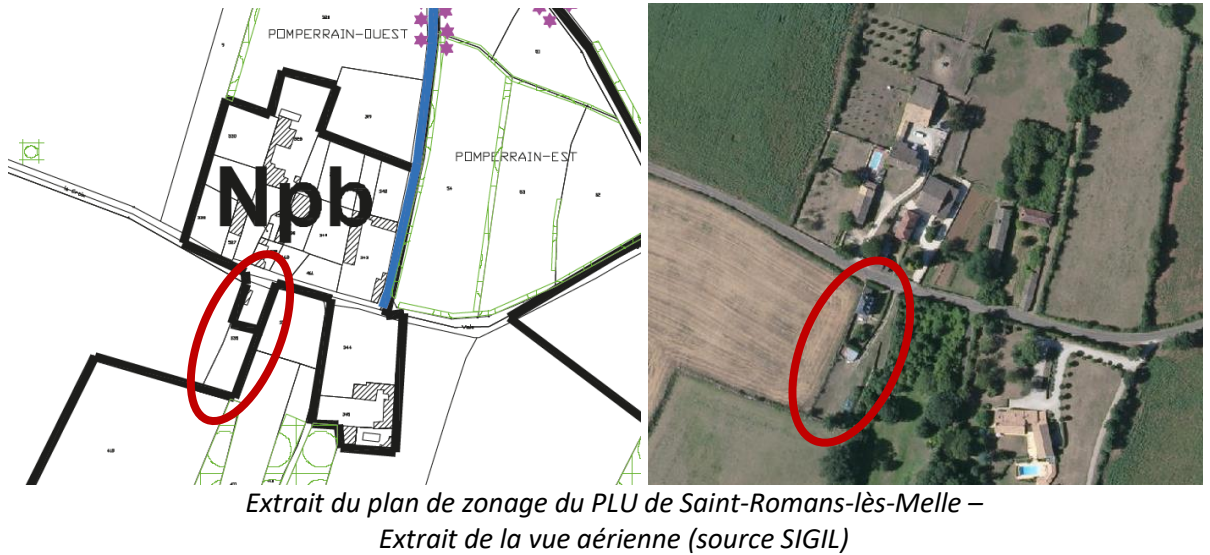


- **Modification n°4 du PLU de Saint-Romans-lès-Melle :**

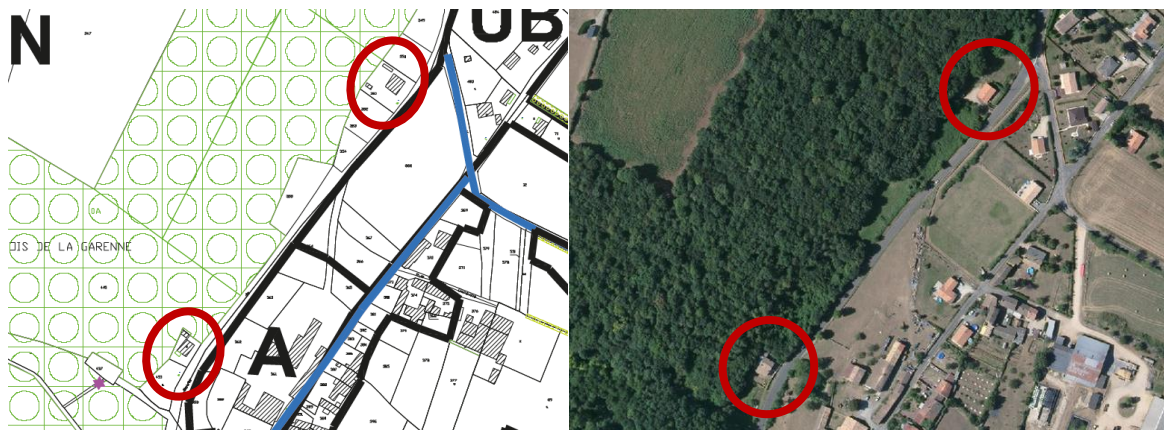
*Réduire la zone AUh et intégrer les parcelles ZC118 et ZC119 en zone agricole dans le secteur de la Garenne :



*Étendre un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) dans la parcelle A335 dans le secteur de Pompérain :



*Créer deux STECAL autour de deux habitations isolées situées aux parcelles A351 et A453 dans le secteur des Bois de la Garenne :



Extrait du plan de zonage du PLU de Saint-Romans-lès-Melle –
Extrait de la vue aérienne (source SIGIL)

*Supprimer les emplacements réservés (ER) n°3 et n°4 :



Extrait du plan de zonage du PLU de Saint-Romans-lès-Melle –
Extrait de la vue aérienne (source SIGIL)

*Correction d'une erreur matérielle dans le règlement écrit :

Sont exigés :

- des ouvertures rectangles à dominante verticale ($H=2/3$ de la largeur),